

INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES issues du ROB (Suite loi NOTRe)

Une situation financière stabilisée en 2022 mais impactée par l'inflation et la crise énergétique : quelques éléments rétrospectifs

Dans la continuité de 2021, et malgré la guerre en Ukraine et ses conséquences, la situation financière de la ville est saine même si l'épargne se dégrade sous l'effet de la dynamique forte des dépenses de fonctionnement + 8.7 % par rapport au CA 2021 (reprise de l'ensemble des activités après deux années marquées par la crise de la Covid, inflation, fluides et augmentation du point d'indice) et de recettes moins dynamiques mais qui progressent néanmoins de 3,8 %.

En matière de recettes courantes, les produits des services repartent à la hausse (+ 8.66 % pour 6.2 M€ contre 5.7 M€ en 2021). La fiscalité locale reste dynamique du fait de la revalorisation des bases à hauteur de + 3.4 % en 2022 et sans augmentation du taux de la part communale de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (+ 5.0 % pour 42.2 M€ contre 40.2 M€ en 2021).

La Ville a une nouvelle fois bénéficié d'un contexte favorable sur des recettes sans caractère permanent (droits de mutation, 3.2 M€ notamment même s'ils connaissent une baisse par rapport à 2021, 3.7 M€).

A noter une baisse des dotations et participations (-1.62 % pour 11.7 M€ contre 11.9 M€ en 2021) du fait notamment des difficultés de recrutement dans les structures petites enfance qui entraînent automatiquement une baisse de la participation de la CAF.

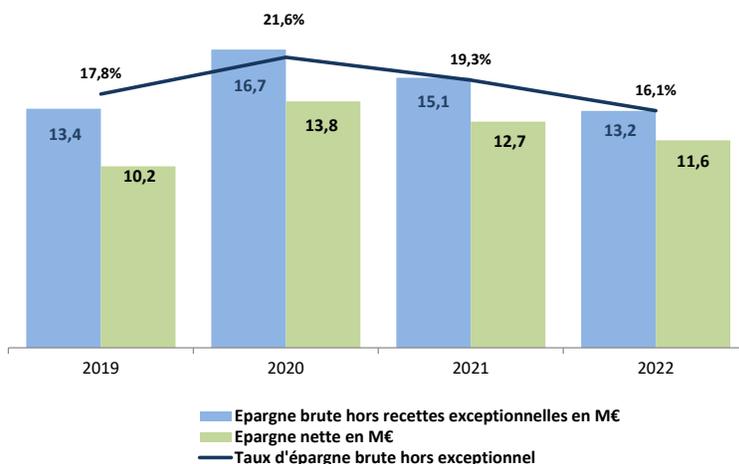
En matière de dépenses de fonctionnement, on constate une nette reprise des activités après deux années fortement marquée par la Covid. L'année 2022 a été impactée par des dépenses dynamiques notamment pour les charges courantes sous l'effet de l'inflation et de la forte augmentation des dépenses d'énergie :

- Augmentation des charges de gestion courante de + 18.36 % pour un volume de 13.9 M€ contre 11.8 M€ en 2021
- Dont une augmentation des fluides de près de 675 K€ soit + 59.9 % par rapport à 2021, dépenses passant de 1.12 M€ à 1.80 M€.

Les charges de personnel connaissent également une forte augmentation (+ 6.4 % pour 49.2 M€ contre 46.3 M€ en 2021) sous l'effet d'une part de l'augmentation du point d'indice et du SMIC mais également de l'impulsion qu'a souhaité donner la Ville à partir de septembre 2022 à la réduction de la précarité à la direction de l'Education notamment.

De ce fait, l'épargne brute hors exceptionnel connaîtrait une baisse de - 16.33 %. Son taux passerait de 19.28 % en 2021 à 16.13 % en 2022.

Evolution de l'épargne hors recettes exceptionnelles



A titre de comparaison, au niveau national et pour l'ensemble des collectivités locales, l'épargne brute serait en repli de - 4.4 % sous l'effet de la reprise des dépenses de fonctionnement à + 4.9 % et de recettes de fonctionnement à seulement + 3.2 %. Cette baisse serait surtout visible pour les communes du fait d'un poids important des achats et des dépenses de personnel.

A noter qu'en 2021, le taux d'épargne de la ville a atteint 19,3 % contre seulement 13,8 % au niveau de la strate (source-collectivités locales.gouv.fr).

La ville poursuit son désendettement

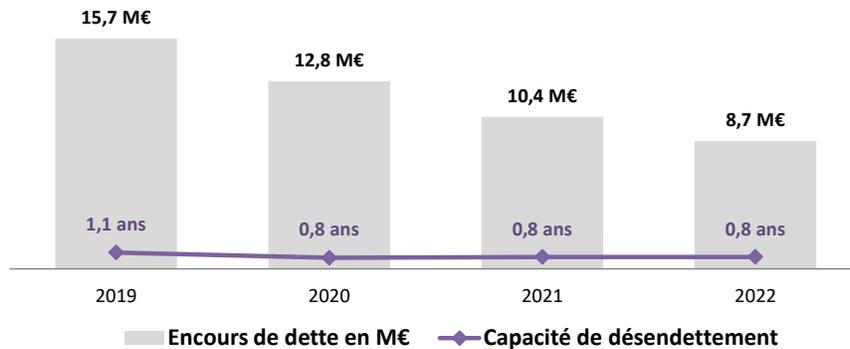
La Ville poursuit son désendettement engagé depuis de nombreuses années. Le stock de dette est ainsi passé de 40.5 M€ (en 2014) à 8.7 M€ en 2022 soit un désendettement de 31.8 M€.

Au 31 décembre 2022, la ville a 6 lignes d'encours avec un taux moyen de 1.8 % dont une à taux variable dont le taux connaît une légère augmentation du fait de la remontée des taux (capital restant dû seulement 631 579 €).

Le ratio montrant la capacité de remboursement de notre dette est sensible à l'évolution de notre niveau d'épargne brute. En 2022, il faut à la Ville 0.7 ans d'épargne brute pour rembourser sa dette soit un niveau nettement en dessous du seuil d'alerte à ne pas dépasser dans la loi de programmation des finances publiques (12 ans).

A titre de comparaison, les communes de même strate avaient en 2021 une capacité de remboursement de leur dette de 4.86 ans (source-collectivités locales.gouv.fr).

Evolution de l'endettement



Saint-Herblain a pratiqué au fil du temps une gestion active de sa dette ce qui lui permet d'avoir une dette très peu risquée.

Un contexte budgétaire soumis à des incertitudes

Cette année, les contraintes que le gouvernement souhaitait imposer aux collectivités, à travers les contrats de confiance, dénotaient au regard de la conjoncture réelle : niveau d'inflation plus élevé que celui projeté par l'Etat, charges supplémentaires pour les collectivités locales du fait de l'augmentation du point d'indice en outre.

Le niveau attendu d'une maîtrise à 3,8% pouvait sembler faire fi de nombreux enjeux locaux que les collectivités assument au quotidien. D'autant plus que les collectivités doivent voter leur budget en équilibre. L'Etat n'a donc aucune légitimité pour définir l'opportunité du niveau de dépenses des collectivités qui ont une autonomie de gestion.

La Ville a donc souhaité s'engager dans une projection 2023 responsable et respectueuse de ses engagements autour de la solidarité, de l'éducation et de la transition écologique.

La Ville va être impactée favorablement en 2023 par deux tendances majeures :

- **La coopération métropolitaine avec la poursuite de la déclinaison du pacte de solidarité et de coopération** : en effet une augmentation de l'attribution de compensation versée par Nantes Métropole est prévue suite à la mise à jour du Patrimoine entretenu par la ville pour le compte de la métropole via les conventions de gestion. En effet, le processus avait été amorcé l'an dernier mais les données devaient être fiabilisées. C'est chose faite et l'ajustement se fera sur 2023 avec un effet rétroactif au 01/01/2022, pour un montant complémentaire de 357 K€ par an. Une clause de revoyure sera par ailleurs activée pour les nouvelles surfaces.

A noter que la réforme des indicateurs financiers n'aura pas d'impact en 2023 sur la dotation de solidarité communautaire mais ce pourrait être le cas à l'avenir (via le potentiel financier et l'effort fiscal).

Par ailleurs, au-delà des mécanismes financiers, Nantes Métropole s'est engagée dès 2001 dans une démarche de mutualisation avec l'ensemble des communes de la métropole. Un nouveau pacte métropolitain 2021-2026 a été posé avec pour objectif l'approfondissement du schéma actuel autour de services communs confortés et complétés.

Pour sa part, la ville de Saint-Herblain participait déjà au :

- Système d'Information Géographique (SIG) métropolitain et du portail Géonantes, qui concerne la mise en commun des outils SIG de Nantes Métropole avec les Communes et la constitution d'un patrimoine commun de données géographiques
- La gestion documentaire et des archives qui visent à co-construire une gestion commune de l'information avec la mise en place et la gestion d'une solution d'archivage électronique
- L'animation des Autorisations des Droits des Sols (ADS) dans un contexte de mise en œuvre du PLUm, ce service commun concerne l'animation d'un réseau d'instructeurs.
- Centre de Supervision Urbaine CSU

A compter de 2023, la ville va également adhérer :

- Au centre de réception des appels institutionnels et organisation logistique (CRAIOL)
- A l'animation du réseau de lecture publique
- A l'animation de la relation à l'utilisateur afin de déployer à l'échelle de la Métropole, des synergies entre communes sur les différentes dimensions de la relation usagers

Enfin, de nouveaux domaines de mutualisation et de coopération vont être mise à l'étude notamment sur les ressources, la lutte contre l'insalubrité, la culture, la cohésion sociale...

L'impact financier pour la ville en 2023 serait de 123 481 € (dépenses courantes et charges de personnel). Ce montant pourra être revu à la hausse dans les années à venir en fonction de la montée en puissance des services communs.

- **Des recettes fiscales en hausse, alors même que la ville n'a pas augmenté ses taux depuis 10 ans :** en effet, deux dynamiques vont induire une augmentation de cette recette en 2023 : l'augmentation du nombre de bâtiments soumis à la fiscalité (sont construits des logements, des bâtiments économiques...) et, sachant que le gouvernement n'a pas souhaité plafonner la révision forfaitaire dans la Loi de Finances 2023, l'indexation des bases fiscales sur l'inflation qui induit une revalorisation de + 7,1% en 2023.

Mais des incertitudes subsistent dans notre capacité prospective qui pourrait conduire à une perte d'autonomie :

- Les **décisions de l'Etat en matière fiscale**, antérieures ou nouvelles **conduisent à une réduction de l'autonomie fiscale** des collectivités et à une difficulté croissante et persistante dans l'estimation de la recette attendue.
- Le **devenir des contrats de confiance** car s'ils n'ont pas été adoptés cette année, le gouvernement sera tout de même soumis au redressement des comptes publics après le « quoi qu'il en coûte » et le dispositif retenu n'est de ce fait pas connu : baisse des dotations, maîtrise des dépenses de fonctionnement sous la contrainte ?
- La **forte remontée des taux d'intérêt**, induite par le contexte international, ainsi que la forte inflation et des premiers relèvements des taux directeurs de la BCE (50 points de base en juillet 2022 et 75 points de base en septembre et octobre) aura un impact important sur nos nouveaux encours à venir. En effet, l'offre à taux fixe est actuellement quasi inexistante car elle dépasse le taux d'usure (taux d'intérêt maximum légal que les établissements de crédit sont autorisés à pratiquer lorsqu'ils accordent un prêt) de 3,28 % pour un prêt à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et 20 ans au 4^{ème} trimestre 2022.

Les orientations générales (base comptes administratifs projetés) :

Dans ce contexte qui reste encore incertain et qui impacte nécessairement les habitants et usagers, la Ville fait le choix de maintenir une dynamique de soutien au territoire en poursuivant l'ancrage de ses politiques publiques dans des valeurs de solidarité et de proximité et en poursuivant un programme d'investissement ambitieux, tout en contribuant à l'effort de sobriété.

Une section de fonctionnement dynamique aux services des habitants

En matière de **recettes de fonctionnement** les projections financières ont été réalisées avec des taux de fiscalité stables sur la période mais en tenant compte de la livraison de nouveaux logements dans le cadre du Programme Local de l'Habitat et en retenant des hypothèses de revalorisation des bases fiscales en lien avec celles de l'inflation comme précisé ci-avant (7.1 % en 2023 et 3 % en 2024).

Entre 2019 et 2023, les recettes réelles de gestion courante progresseraient en moyenne de + 2.2 % par an. Les dotations de l'Etat connaîtraient une baisse moyenne de -0.6 % alors que la fiscalité directe augmenterait en moyenne de 3.5 % / an.

Au-delà, les hypothèses retenues pour l'évolution des recettes réelles de fonctionnement jusqu'à la fin du mandat sont plutôt de l'ordre de + 0.8 % en retenant l'hypothèse d'une dynamique moindre des recettes fiscales.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** sont prévues avec une croissance de + 4.1 % en moyenne par an entre 2019 et 2023. Pour les années suivantes, la ville anticipe, après 3 années de forte augmentation (+ 4.2 % en 2021 / + 8.7 % en 2022 et + 5.2 % en 2023), une légère décroissance en 2024 (+4.1%) puis une relative stabilité des dépenses, la dynamique est ainsi estimée à + 3.4 % en moyenne par an entre 2022 et 2026, mais bien évidemment soumise à de nombreux aléas conjoncturelles.

S'agissant de l'évolution des dépenses de fonctionnement sur l'année 2023, la ville va être fortement impactée par des éléments exogènes : forte augmentation des fluides (CA 2021 : 1 126 K€ - CA 2023 estimé : 2 546 K€ soit une augmentation sur 2 ans + 1 420 K€), niveau d'inflation élevé compte tenu du contexte géopolitique avec un impact direct sur la trajectoire de nos dépenses courantes.

Pour limiter l'impact de l'inflation sur les usagers et maintenir une trajectoire budgétaire soutenable, la ville initie des axes de travail visant des économies qui doivent permettre de contribuer durablement à la sobriété et la nécessaire transition. Ces axes d'économie peuvent être de plusieurs natures : plan de sobriété énergétique, diminution ou report exceptionnel de certaines dépenses, ajustement des subventions en fonction des fonds propres disponibles.

Un programme d'investissement ambitieux en soutien au territoire

A ce jour, la prospective financière prévoit un **programme d'investissements de 130.3 M€ sur la période 2020-2026** qui a été revu à la baisse, par l'effet notamment de décalage et d'ajustement de certaines opérations. En effet, compte tenu de la situation actuelle au regard de l'augmentation des coûts et des difficultés d'approvisionnement des entreprises, des ajustements ont été proposés sans pour autant diminuer les ambitions autour de l'impact écologique, qui restent le socle de la politique d'intervention sur les investissements.

A noter également le décalage de l'opération Pâtisseries sur le prochain mandat suite à la nécessité de lancer une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) avec de nouvelles études environnementales (soit - 9.8 M€ sur la période).

Malgré ces adaptations nécessaires au regard de la conjoncture, le programme d'investissement reste très ambitieux et vient accompagner les besoins liés à l'évolution du territoire et des services publics.

Les investissements sont structurés autour de 4 thématiques permettant de mieux identifier les efforts consentis par la ville sur les différents champs d'action :

- La maintenance courante (13.8 M€),
- Les achats de matériels, véhicules, mobilier (15.0 M€),

- Les obligations réglementaires liées à l'ADAP (accessibilité) et le décret tertiaire (6.7 M€),
- Les projets par politique publique (Education, Jeunesse, Sports, Action socioculturelle, Ville nature, Espaces publics, Patrimoine, Développement urbain, Administration générale, Vie associative, Solidarité, Culture : 94.6 M€).

A noter que la PPI retient une enveloppe de provision pour permettre d'anticiper les hausses de coûts sur la durée du mandat. Les opérations en phase d'étude ont fait l'objet d'un ajustement pour tenir compte du contexte à hauteur de 2.4 M€ et une provision de 2.6 M€ a été inscrite pour les opérations à venir.

Plus globalement, Il s'agit d'une enveloppe moyenne annuelle estimée à 18.6 M€ qui représente un effort d'investissement important pour notre collectivité afin de répondre aux enjeux d'une ville verte et solidaire.

Au programme des investissements pluriannuels sur le mandat sont notamment envisagés aujourd'hui (hors finalisation des opérations déjà lancées en 2020 (notamment complexe sportif de l'Orvasserie, Vigneau, GS des Buzardières, GS Auriol, Onyx, Multi-accueil de Bellevue...):

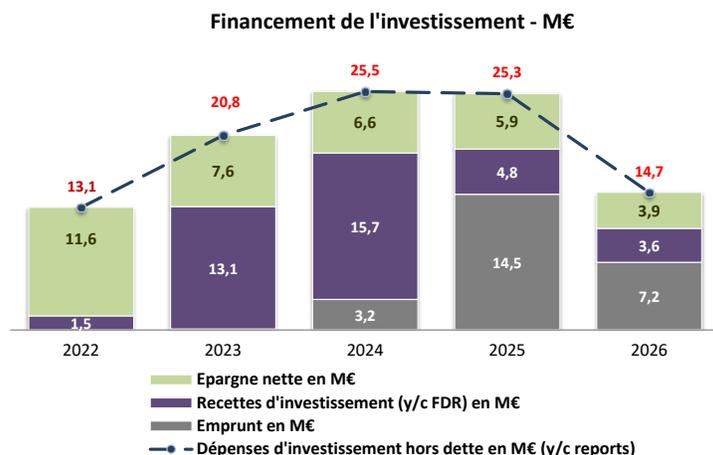
- La conversation verte de la flotte automobile y/c bornes électriques (1.9 M€),
- L'accompagnement à l'évolution des usages numériques (télétravail, visioconférence, numérique dans les écoles, accompagnement des usagers (3.7 M€),
- La maintenance courante des bâtiments communaux et des espaces extérieurs (13.8 M€),
- La mise en œuvre de l'accessibilité des équipements de la ville (bâtiments et espaces publics (3.1 M€),
- L'optimisation énergétique des bâtiments dans le cadre du décret tertiaire (3.5 M€) : audits énergétiques, installations d'équipements plus performants (chaudières, luminaires...), opérations ciblées sur les bâtiments énergivores (groupes scolaires, Hôtel de ville),
- La construction de nouveaux équipements (12.0 M€) : cuisine centrale intercommunale, nouvelle école sur le site de la Pâtissière, nouveau gymnase, deux terrains d'insertion pour les populations migrantes, boulodromes, skate Parc,
- La poursuite de l'adaptation des bâtiments et lieux publics à l'évolution des usages (27.1 M€) : groupes scolaires, centres socio culturel, Hôtel de Ville, cimetières. L'opération autour du manoir de la Bégraisnière a été décalée dans le cadre de la recherche d'économies,
- L'aménagement d'espaces publics plus particulièrement sur le cours Hermeland, les rives de Loire, le parc de la Gournerie, le parc de la carrière, l'installation de parcours sportifs et de city stade, la création d'ilots de fraîcheur dans les écoles et les crèches (8.0 M€).

Financement de l'investissement

Pour financer ce programme d'investissement ambitieux la ville va poursuivre sa recherche accrue de subventions d'investissement auprès de ses partenaires (Etat, Département, Région, Nantes Métropole, Europe) et s'inscrire dans la nouvelle enveloppe des fonds verts proposée par la loi de finances 2023, elle anticipe un niveau de subvention d'investissements prévisionnels sur la période 2022 à 2026 à hauteur de 6.2 M€ (la ville ayant déjà perçu 5.4 M€ depuis le début du mandat).

Sur cette même période, Il est envisagé de percevoir le FCTVA à hauteur de 9.0 M€ malgré la réforme et l'exclusion des dépenses de logiciels et d'espaces publics (la ville ayant déjà perçu 5.0 M€ depuis le début du mandat).

Elle pourrait mobiliser son épargne nette pour 35.6 M€ sur la période 2022 - 2026 et pourrait compléter son besoin de financement par un recours modéré à l'emprunt pour 24.9 M€.



Pour 2023, plus précisément, le programme d'investissement prévoit une enveloppe de **21.97 M€** (hors reports) contre 20.9 M€ inscrits au budget primitif 2022, répartie de la façon suivante :

- ✕ Achats matériels, véhicules, mobilier : 3.41 M€ (dont transition écologique de la flotte automobile (1.18 M€))
- ✕ Maintenance courante : 2.61 M€
- ✕ Obligations réglementaires (Adap et décret tertiaire) : 1.87 M€
- ✕ Projets du mandat par politique publique :
 - Education : 4.77 M€ (dont Travaux GS Soleil Levant 2.59 M€, Etudes GS Bernardière 0.24 M€, participation au capital de la SPL pour la construction de la cuisine centrale 0.87 M€, lancement études GS Condorcet 0.24 M€),
 - Jeunesse, sports, action socioculturelle : 2.53 M€ (dont travaux CSC Soleil Levant 1.29 M€, poursuite CS Orvasserie 1.17 M€),
 - Ville nature : 2.74 M€ (dont Travaux Parc de la Carrière 0.93 M€ et Parc de la Gournerie 0.79 M€, lancement projet Urbain Cours Hermeland 0.24 M€ et la création d'îlots de fraîcheur 0.3 M€),
 - Espaces publics : 0.47 M€ (lancement des boulo-dromes, skate parc, city stade de proximité dans les micros quartiers et déploiement de stationnements vélos à proximité des équipements publics),
 - Développement urbain : 0.47 M€ (maîtrise foncière),
 - Administration générale : 1.03 M€ (dont la végétalisation des cimetières 0.19 M€, études rénovation de l'Hôtel de ville 0.57 M€ et d'aménagement des pôles de services publics 0.19 M€),
 - Vie associative : 0.45 M€ (relocalisation du Lutétia),
 - Solidarité : 1.15 M€ (aménagement terrains d'insertion pour les populations migrantes),
 - Culture : 0.33 M€ (finalisation Théâtre Onyx)

La section d'investissement porte également le **remboursement du capital de la dette** à hauteur de 1.63 M€ en 2023

FOCUS sur l'endettement de la ville

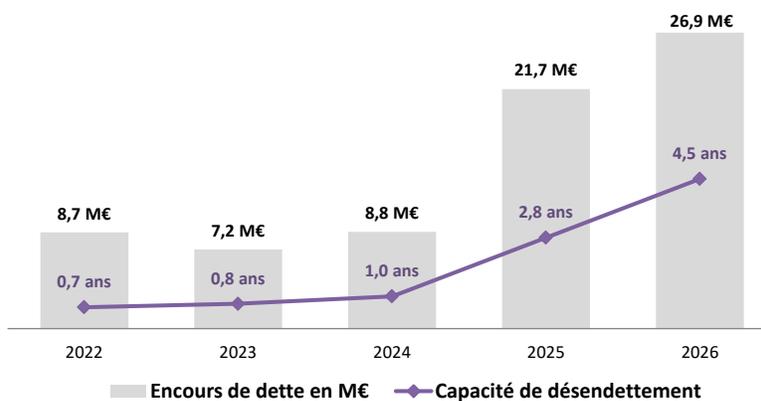
La ville retient un profil à taux fixe sur 15 ans avec un taux fixe entre 3,50 et 3,75 % à compter de 2024.

La gestion saine et rigoureuse de la ville de Saint-Herblain doit permettre de maintenir des ratios acceptables tout au long du mandat notamment en matière d'endettement et ce couplé à un programme d'investissement très ambitieux allant jusqu'à 130,3 M€ sur la période 2020 - 2026.

La ville va donc poursuivre son désendettement en 2023 avec un encours de dette à 7,2 M€ et une capacité de désendettement inférieure à une année en 2023.

En projection, la capacité de désendettement reste plus qu'acceptable ne dépassant pas les 5 ans (sous réserve notamment du maintien des financements extérieurs de nos partenaires)

Evolution de l'endettement



LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2023

Ainsi, les orientations retenues pour l'année 2023 reposent sur des choix raisonnés de poursuivre le soutien au territoire dans un contexte néanmoins fortement inflationniste.

- Les dépenses réelles de fonctionnement seraient en hausse de 5,2 % par rapport au budget primitif de 2022.
 - Une hausse de 5,5 % des charges de personnel,
 - Une hausse de 13,1 % des charges de fonctionnement des secteurs,
 - Une baisse de 17,5 % des subventions et participations,
 - Une baisse de 15 % des charges financières.
- Des recettes réelles de fonctionnement qui progresseraient de 3,2% par rapport au budget primitif de 2022.
 - Stabilité des taux de fiscalité votés par le Conseil Municipal, compte tenu de l'engagement pris sur le mandat, malgré une revalorisation nationale des bases fiscales de 7,1 %,
 - Avec une évolution des tarifs municipaux dans la limite de l'inflation 2022,
 - Une baisse des droits de mutation après deux années exceptionnelles,
 - Un nouveau pacte financier avec la Métropole et l'application de la clause de revoyure pour l'attribution de compensation sur les conventions de gestion.
- Un programme d'investissement de 21,97 M€ (hors reports de crédits)